

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE SEANCE

10 octobre 2023

DATE DE CONVOCATION

04 octobre 2023

DATE D'AFFICHAGE

11 octobre 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE **33**

PRESENTS **21**

PROCURATION(S) **11**

VOTANTS **32**

Le maire certifie que la présente délibération a été télétransmise en Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité
le :

Certifiée conforme et exécutoire.
Notifiée aux intéressés.

Le Maire

Le **DIX OCTOBRE** DE L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS à 20H00 :

Le Conseil municipal de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s'est assemblé en séance publique dans la salle du Conseil, sous la présidence de :

Monsieur Marc-Antoine JAMET, Maire

Étaient présents : MM. COQUELET, LEGO, AVOLLÉ, BALUT, GHOUL, AÏT BABA, COPLO, NDIAYE, GODEFROY, GRESSANT.

Mmes DUVALLET, ROUSSELIN, BENAMARA, DORDAIN, DESLANDES, ALTUNTAS, POUHÉ, DEBOISSY, DELIENCOURT, GÜTH.

formant la majorité des Membres en exercice.

Étaient excusés : MM. MARC, LECERF, GUILLON, GASSA, SABIRI, THIERY et Mmes LOUBASSOU, BATAILLE, TERNISIEN, LEFEBVRE, VINCENT, MANTSOUAKA MASSALA.

Avaient donné pouvoir : Mme LOUBASSOU à Mme DESLANDES, M. MARC à M. AÏT BABA, M. LECERF à M. JAMET, Mme BATAILLE à M. LEGO, Mme TERNISIEN à M. GHOUL, M. GUILLON à M. AVOLLÉ, M. GASSA à M. BALUT, Mme LEFEBVRE à M. COQUELET, M. SABIRI à Mme DUVALLET, Mme VINCENT à Mme ROUSSELIN, Mme MANTSOUAKA MASSALA à Mme BENAMARA.

Mme Jeanne POUHÉ

est nommée Secrétaire à l'ouverture de la séance.

Assistaient à la séance :

Fonctionnaires : MM. TRISTANT, TOUTAIN, AURIERES, EL OUERDIGHI, ROIX, SWIECH et Mmes GUIBERT, BOULANGER, ROSSIGNOL, ECHARD-GOUBERT, VAROQUAUX, FALKIEWITZ, JEGU, ZAPPIA.

Délibération n° 04

COOPERATION INTERNATIONALE – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION DES RESSORTISSANTS DE DANTHIADY EN FRANCE

Mme Jeanne Pouhé expose au Conseil municipal,

La Ville de Val-de-Reuil entretient des liens privilégiés avec le village de Danthiady, situé au Sénégal, dans le cadre de la coopération décentralisée. Depuis 2001, la Ville accompagne et soutient l'association ARDF (Association des Ressortissants de Danthiady en France).

Ce soutien prend concrètement la forme d'une subvention de fonctionnement annuelle de 2 000 €.

Par ailleurs, depuis 2022, l'ARDF porte un projet mené à Danthiady, visant à accompagner une rationalisation de la gestion des déchets solides pour l'amélioration de la santé et de la pollution de l'environnement. Comme exposé l'an passé devant notre assemblée, le coût global de ce projet s'élève à 115 062 €. La communauté d'agglomération Seine-Eure a été sollicitée pour contribuer pour moitié à cette somme tandis que l'ARDF s'y investit à hauteur de 23 012 €. La Ville de Val-de-Reuil s'est

engagée, quant à elle, à participer au financement de ce projet, sur trois exercices, par l'octroi d'une somme de 7 671 €, en 2022, 2023 et 2024.

Afin de soutenir l'ARDF conformément aux engagements pris, il est proposé de fixer à 9 671 € le montant de la subvention, pour l'année 2023, soit 2 000 € de fonctionnement annuel auxquels s'ajoutent 7 671 € pour le projet de gestion des déchets mené dans ce village sénégalais.

Sur la base de ces éléments, le Conseil municipal, après en avoir délibéré

A l'unanimité

- **ATTRIBUE** une subvention de 9 671 € à l'Associations des Ressortissants de Danthiady en France pour l'année 2023.

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Eure en application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Et ont les membres signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CONFORME
Marc-Antoine JAMET